



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURE DES BAUX DÉROGATOIRES POUR LE MOIS DE JUILLET 2024 POUR LA BOUTIQUE ÉPHEMÈRE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE **DÉCISION N° DM-24-167 EN DATE DU 29 MAI 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « MALKIA HOME », « PEPPERCLAY CERAMIC », de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « MALKIA HOME » dont le siège est situé au 28 route de Dordives à FERRIERES EN GATINAIS (45210), représentée par Madame Nathalie SPINEUX.

Durée : du lundi 8 juillet 2024 à 11h00 au lundi 15 juillet 2024 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 450 euros,

⇒ « PEPPERCLAY CERAMIC » dont le siège est situé au 197 rue de Paris à CHARENTON LE PONT (94220), représentée par Madame Sophie LEPOIVRE.

Durée : du lundi 22 juillet 2024 à 11h00 au lundi 5 août 2024 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 600 euros,

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240529-lmc1H11946H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/05/2024
Date de Publication : 29/05/2024